

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Département d'évaluation des formations



Rapport d'évaluation

Grade master Diplôme de formation approfondie en sciences pharmaceutiques

Université de Poitiers

Campagne d'évaluation 2016-2017 (Vague C)

Rapport publié le 06/07/2017

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Département d'évaluation des formations

Pour le HCERES,¹

Michel Cosnard, président

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014,

¹ Le président du HCERES "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5)

Évaluation réalisée en 2016-2017

sur la base d'un dossier déposé le 13 octobre 2016

Champ(s) de formation : Sciences de la vie, du sport et de la santé

Établissement déposant : Université de Poitiers

Établissement(s) cohabilité(s) : /

Présentation de la formation

Le *Diplôme de formation approfondie en sciences pharmaceutiques* (DFASP) sanctionne le second cycle des études pharmaceutiques en vue du troisième cycle qui conduira à l'obtention du diplôme d'état de docteur en pharmacie. Il s'étend sur quatre semestres, correspond à l'acquisition de 120 ECTS et confère le grade de master. Il permet à l'étudiant de s'orienter dans la filière de spécialisation de son choix : officine, industrie/recherche, internat qualifiant pour la biologie médicale, la pharmacie hospitalière ou l'innovation pharmaceutique et recherche.

La première année (DFASP1) comprend un premier semestre (S1) de formation commune à toutes les filières, et un deuxième semestre (S2) avec une orientation vers la spécialisation. Un certificat de synthèse pharmaceutique (CSP) valide les compétences acquises en diplôme de formation générale (DFG) et au premier semestre de DFASP1, en particulier l'aptitude de chaque étudiant à synthétiser ses connaissances.

La seconde année (DFASP2) correspond aux semestres 3 (S3) et 4 (S4) du second cycle dédiés à la formation par filière et comprend des UE de spécialisation et un stage hospitalier obligatoire pour tous les étudiants quelle que soit la filière choisie. Le concours d'internat permettant, pour les étudiants classés en rang utile, de poursuivre en filière biologie médicale, pharmacie hospitalière et innovation pharmaceutique et recherche, se passe au cours du premier semestre du DFASP2. Un forum des métiers de la pharmacie est organisé avec un fort investissement de l'association des étudiants en pharmacie de Poitiers. Les enseignements théoriques et pratiques ont lieu à la Faculté de Médecine et de Pharmacie de Poitiers, les stages hospitaliers au centre hospitalier universitaire (CHU) de Poitiers.

Analyse

Objectifs de la formation et modalités pédagogiques

Les objectifs et le programme de formation du *DFASP* sont définis par l'arrêté du 8 avril 2013 paru au JO du 23 avril 2013. Ce cycle vise à donner aux étudiants des connaissances et compétences scientifiques, médicales et pharmaceutiques dans les domaines des médicaments et produits de santé, de la sémiologie, de la thérapeutique, des sciences biologiques et de la santé publique. Il comprend une formation de base commune aux S1 et S2, et une formation spécifique par filière (officine, industrie et internat) aux S2, S3 et S4. Le débouché du *DFASP* est le troisième cycle de pharmacie, court ou long. Le dossier ne donne aucune indication sur les modalités de validation du CSP qui ne sont pas décrites dans les textes réglementaires et laissées à l'initiative de chaque faculté de pharmacie.

Quelle que soit la filière choisie par les étudiants, le diplôme de pharmacien reste unique. L'accès au master *Physiologie, neurosciences, biologie cellulaire et moléculaire* (PNBCM) mutualisé avec l'unité de formation et de recherche (UFR) Sciences Fondamentales et Appliquées (SFA) est proposé au cours du *DFASP*. Certaines UE du master sont prises en compte pour la validation du *DFASP*.

Le DFASP1 comprend un stage d'application obligatoire en officine sur une pathologie vue en cours. Au cours du DFASP1, des cours d'anglais pharmaceutique, la validation de l'attestation de formations aux gestes et soins d'urgences (AFGSU), la

certification informatique et internet (C2i) niveau 2 métiers de la santé sont proposés. L'obligation de suivre ces enseignements n'est pas mentionnée dans le dossier.

L'équipe pédagogique du DFASP1 est composée de 46 enseignants permanents de l'établissement, ainsi que de 6 personnes issues du milieu professionnel (notamment Praticiens hospitaliers-PH, médecins libéraux, etc.). En DFASP2, l'équipe pédagogique est composée de 31 enseignants permanents de l'établissement, ainsi que de 5 intervenants extérieurs à l'établissement (1 personne issue du milieu académique et 4 personnes issues du milieu professionnel). L'enseignement par des professionnels pourrait être plus développé pour des filières de spécialisation.

Au cours du DFASP2, différents stages sont organisés : un stage hospitalier obligatoire de six mois minimum pour toutes les filières au CHU, et suivant la filière choisie par l'étudiant, un stage en industrie ou en officine ainsi que des stages d'initiation à la recherche (S.I.R.) en laboratoire de recherche labellisé. Les étudiants choisissent en général des équipes comprenant des enseignants-chercheurs de pharmacie et de médecine. Un petit nombre d'étudiants (chiffres non communiqués) de DFASP1 partent en mobilité internationale avec un programme défini préalablement pour chaque étudiant, entre l'assesseur pédagogique et le responsable des relations internationales de la section pharmacie. Une pharmacie expérimentale permet d'améliorer les enseignements de pratique officinale. Les sportifs de haut niveau, les salariés, les chargés de famille peuvent bénéficier d'un aménagement d'études et/ou d'examens suivant les modalités prévues par la charte des examens de l'Université de Poitiers. Les pratiques pédagogiques peuvent évoluer grâce à la participation des enseignants à des séminaires organisés au Centre de Ressources, d'Ingénierie et d'Initiatives pédagogiques (CRIIP) de l'Université de Poitiers.

Les modalités de validation des UE théoriques et des stages sont détaillées. A noter l'absence de compensation pour une note inférieure à 7/20 pour garantir un niveau minimal de connaissances et compétences. Seules les notes supérieures à 12/20 sont maintenues en cas de redoublement. Cette modalité non argumentée dans le dossier n'est pas en accord avec l'esprit du processus de Bologne et pourrait être amendée.

Malgré un nombre important de données qualitatives présentées, le dossier ne permet pas une appréciation objective des modalités d'enseignement du DFASP.

Positionnement dans l'environnement scientifique et socio-économico-culturel

Le *numerus clausus* est censé correspondre aux besoins professionnels de la pharmacie d'officine pour l'académie de Poitiers. Une collaboration privilégiée est établie avec le CHU. Dans ce dernier est organisé un stage équivalent à six mois à temps plein réparti dans quatre services hospitaliers dont un service clinique et un service pharmaceutique. Des rencontres régulières sont organisées avec les entreprises du médicament (LEEM). Un stage en industrie de trois à cinq mois est organisé pour les étudiants de la filière industrie. Ce stage peut être délocalisé en raison du faible nombre d'industries pharmaceutiques dans l'environnement direct de la Faculté de Médecine et de Pharmacie. Les étudiants peuvent intégrer une équipe labellisée pour effectuer un stage de recherche dans le cadre de la première année (M1) du master *PNBCM* co-organisé avec la Faculté SFA. Un programme Erasmus+ internationalisation permet chaque année des mobilités enseignantes. La mobilité des étudiants par échange Erasmus est faible (trois à cinq par an).

Le dossier cite comme adossement à la recherche cinq équipes d'accueil, trois fédérations de recherche, six unités mixtes de recherche (UMR), un centre d'investigation clinique et une plateforme Imageup. Les liens recherche-enseignement apparaissent solides ; ils se traduisent par les succès et les bons classements des diplômés dans les concours aux bourses des écoles doctorales permettant de poursuivre leur cursus par un doctorat de recherche dans des centres universitaires nationaux ou étrangers. Il aurait été utile de préciser le nombre d'étudiants en pharmacie s'inscrivant en formation doctorale chaque année.

Insertion professionnelle et poursuite d'études

L'obtention du diplôme d'état de docteur en pharmacie (concrétisée par la soutenance d'une thèse d'exercice) par les titulaires du DFASP est conditionnée par la réalisation d'un troisième cycle ; ce dernier dure une année (cycle court) pour les étudiants de filière officine ou industrie, ou quatre années d'internat (cycle long) pour valider un DES (diplôme d'études spécialisées) pour les étudiants classés en rang utile aux concours d'internat.

Il faut remarquer que les étudiants qui ont validé un cycle court doivent soutenir leur thèse d'exercice dans les deux années qui suivent la validation de leur troisième cycle pour obtenir le titre de docteur d'état en pharmacie, sous peine de ne plus pouvoir exercer la pharmacie. Le dossier ne présente aucune analyse de l'insertion professionnelle en fonction de la filière suivie et des taux de réussite aux concours d'internat. Ces indicateurs seraient utiles pour évaluer l'efficacité des formations de spécialisation.

Pilotage de la formation

Un responsable pédagogique est nommé pour chaque année du DFASP, de même qu'un coordonnateur pour chaque UE. Une commission réunissant les responsables d'années et les représentants étudiants de chaque année joue le rôle de conseil de perfectionnement. Des contacts réguliers sont entretenus avec le Conseil Régional de l'ordre des pharmaciens, l'Association des maîtres de stages en pharmacie du Poitou-Charentes et le LEEM pour appréhender les attentes du monde professionnel. Les résultats de ces contacts ne donnent lieu à aucune analyse dans le dossier.

Le dossier ne présente aucune démarche objective d'autoévaluation, tout en affichant cependant des points forts et des points d'amélioration.

Bilan des effectifs et du suivi des étudiants

Un tableau reprend le nombre d'étudiants des cinq dernières années inscrits en DFASP1, le nombre d'admis en DFASP2, le nombre d'inscrits qui ont validé leur diplôme, ceux qui ont poursuivi en doctorat de recherche ainsi que ceux qui se sont réorientés ou insérés dans la vie professionnelle. Hormis ces chiffres, aucune donnée ne renseigne sur le redoublement, les effectifs selon les filières, le nombre de candidats qui présentent l'internat, le nombre de candidats qui sont admis en internat et les modalités de réorientation en filières officine ou industrie/recherche en cas d'échec au concours de l'internat.

Conclusion de l'évaluation

Points forts :

- Désignation d'un responsable pédagogique pour chaque année du *DFASP* et d'un coordonnateur de chaque UE.
- Ouverture pour la formation à la recherche.
- Stages diversifiés.

Points faibles :

- Absence de nombreux indicateurs de suivi des étudiants pendant le cursus.
- Contexte industriel du Poitou-Charentes très limité pour la filière industrie.
- Manque d'informations concernant le CSP.

Avis global et recommandations :

Il s'agit d'une formation sérieuse mais qui gagnerait à être appréciée par des indicateurs permettant une réelle autoévaluation.

Observations de l'établissement

Poitiers, le 23/05/2017

Objet : Rapport d'évaluation HCERES - DEF-MG180013631 - grade master « dfa phrm - diplôme de formation approfondie en sciences pharmaceutiques ».

Madame, Monsieur,

L'équipe pédagogique du grade master « dfa phrm - diplôme de formation approfondie en sciences pharmaceutiques », ne souhaite pas formuler d'observations sur le rapport transmis par le HCERES. Les recommandations sont globalement conformes à notre analyse, et la majorité d'entre elles, dans la mesure du possible, seront prises en compte dans la mise en place nouvelle offre de formation.

Je vous prie de croire en l'assurance de ma considération.



V. Laval

Pour le président de l'université de Poitiers
et par délégation,
la Vice Présidente
Virginie Laval